

Décision n° 2025/07
relative à l'accréditation de
ESIEE IT – CCI Paris Île-de-France Éducation
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	ESIEE IT – CCI Paris Île-de-France Éducation
Sigle :	ESIEE IT
Type :	Consulaire
Académie :	Versailles
Sites de l'école :	Cergy-Pontoise, Paris

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n° 2023/11

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (périodique, renouvellement d'accréditation)
Ingénieur diplômé de l'ESIEE IT – CCI Paris Île-de-France Éducation, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Cergy-Pontoise
Catégorie CPI (cycle préparatoire, première demande d'autorisation d'ouverture)
Nouveau cycle préparatoire intégré, sur le site de Paris

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par ESIEE IT – CCI Paris Île-de-France Éducation ;
- Vu le rapport établi par Farida MAZARI (membre de la CTI, rapporteur principal), Yvan PIGEONNAT (corapporteur), Patrice ROUZIER (expert), Rabea ZIRI (experte internationale), Audrey TEIXEIRA (experte élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 8-9 juillet 2025 ;
- Entendus : Philippe HAÏK, Directeur Général, et Fabien DIONNET, Responsable du programme ingénieur.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de la rentrée universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'ESIEE IT – CCI Paris Ile de France Education, sur le site de Cergy-Pontoise	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2026-2027	restreinte
Autorisation d'ouverture d'un cycle préparatoire de l'établissement				A compter de la rentrée universitaire
Site de Paris				2025

La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école

L'école propose un cycle préparatoire.

Cet avis est **mis en suspens sous réserve** de la transmission du règlement des études indiquant notamment : une semestrialisation, les modalités de rédaction et d'évaluation du mémoire de fin d'études, les modalités relatives à la mobilité internationale, conformes au R&O, ainsi que le livret d'apprentissage.

Ce document est à transmettre avant **le 30 septembre 2025**, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des **injonctions** suivantes :

1. Pour la CCI : Mettre en place un plan d'action pour s'assurer de l'accompagnement et du suivi des apprentis par le CFA de la CCI Paris Île-de-France Éducation conformément aux exigences du référentiel qualité QUALIOPI ;
2. Pour l'école : Mettre en place un plan d'actions pour rendre la formation conforme au R&O en priorisant les différents items liés aux recommandations qui accompagnent l'avis.
Ces documents sont à transmettre au plus tard **le 15 février 2026**, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr)

Cette décision s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Rendre la mobilité internationale individuelle des apprentis obligatoire afin de se mettre en conformité avec R&O ;
- Reprendre et finaliser la démarche compétence ;
- Poursuivre le plan de recrutement des enseignants et enseignants-chercheurs pour se conformer aux exigences R&O ;
- Se conformer au R&O qui demande que la formation se conclut par la production d'un mémoire de fin d'études (liée à une contribution originale répondant aux besoins de l'entreprise) ;
- Poursuivre la mise en œuvre d'actions concourant à l'exposition à la recherche des apprenants conformément au R&O.

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 8 juillet 2025,

En présence de Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Pascal BODET, Anne DAIRE, Françoise DELPECH, Marie-Annick GALLAND, Yoan GALLO, Xavier KLÉBER, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Benoît NORTIER, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Bertrand RAQUET, Rodolphe REVERCHON, Rémy ROGACKI, Gilles SAINTEMARIE, Philippe STOLTZ, Rémy THIBAUD, Timothée TOURY, Pascal TRIBOULOT, Gilles TRYSTRAM et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 10 septembre 2025.

Le rapporteur principal
Farida MAZARI



Le secrétaire greffier

Drancourt

La présidente
Claire PEYRATOUT



**Complément de décision n° 2025/07
relatif à l'accréditation de
ESIEE IT – CCI Paris Île-de-France Éducation
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Décision **mise en suspens sous réserve** de la transmission des :
- règlement des études indiquant notamment : une semestrialisation, les modalités de rédaction et d'évaluation du mémoire de fin d'études, les modalités relatives à la mobilité internationale, conformes au R&O ;
- le livret d'apprentissage.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par ESIEE IT – CCI Paris Île-de-France Éducation ;
- Vu la note de synthèse établie par Farida MAZARI, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 15 octobre 2025 ;

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision suivant :

Prise d'acte **avec réserves** pour la levée de réserves et la suspension d'application de l'avis 2025/07.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 15 octobre 2025.

La présidente,
Claire PEYRATOUT

